

LA SÉCURITÉ D'ABORD POUR L'ACHAT DE JOUETS
ATTENTION À L'INGESTION DE PILES

PROTÉGEONS NOS ENFANTS DES PILES BOUTONS

SOYEZ LE MODÈLE VERS LE CHANGEMENT
POUR NOS ENFANTS

Venez nous rejoindre pour notre campagne,
pour plus de détails :

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG

PROTÉGEONS NOS ENFANTS DES PILES BOUTONS

Un danger pour l'enfant

À l'approche de Noël, Familles de France appelle à la vigilance quant aux risques d'ingestion de piles boutons par les enfants.

Les piles boutons, qui se retrouvent dans les emballages et les objets du quotidien comme les jouets, représentent un danger pour l'enfant. Même en l'absence d'obstruction des voies respiratoires ou d'autres signes, une pile avalée peut causer très rapidement des lésions potentiellement mortelles.



Quels objets peuvent contenir des piles bouton ?

Certains objets du quotidien et jouets :



Jouets



Thermomètre



Clé de
voiture



Balance
de cuisine



Calculatrice



Télécommande



Appareil
Auditif

Afin d'éviter tous risques, adoptez les bons réflexes :

- **NE JAMAIS** laisser des piles boutons, même emballées à portée d'un enfant ;
- Toujours vérifier que les **COMPARTIMENTS** et les **EMBALLAGES** à piles soient bien sécurisés et ne puissent pas être ouverts facilement. Dans le cas contraire, ne pas laisser les objets les contenant à la portée de l'enfant ;
- Toujours privilégier l'achat d'appareils dont le compartiment à piles est **SÉCURISÉ** (par exemple avec la présence d'une vis ou la nécessité d'accomplir deux manœuvres indépendantes pour l'ouvrir)



Le marquage CE, un premier indice de sécurité

Le marquage CE atteste l'engagement du fabricant sur la conformité de son produit aux exigences réglementaires de sécurité. Obligatoire pour les jouets vendus en France et en Europe, ce sigle constitue un premier facteur de confiance.

Procédure en cas d'ingestion

En cas d'ingestion, **MÊME SUPPOSÉE, CHAQUE MINUTE COMPTE**. Il est impératif de réagir sans délai en suivant les consignes suivantes :

- Appelez **IMMÉDIATEMENT** un **CENTRE ANTIPOISON** ou le 15 qui vous indiquera la marche à suivre ;
- Conduisez immédiatement votre enfant dans le service d'urgence indiqué par le **CENTRE ANTIPOISON** ou le 15, qui lui transmettra le protocole à suivre.
- Ne donnez ni à boire ni à manger à votre enfant ! Et n'essayez pas de provoquer des vomissements.

